

Lectures individuelles approfondies

Pour valider leur Bachelor, les étudiant-e-s passent un examen dans lequel elles et ils sont amené-e-s à traduire et à commenter un texte tiré au sort dans un corpus de leur choix.

Grâce à l'exercice de la traduction, elles et ils prouvent leur maîtrise de la langue grecque et/ou latine. Les étudiant-e-s doivent être capables de décrire le fonctionnement linguistique du texte et de répondre à des questions portant tant sur la morphologie que sur la syntaxe. Dans leur commentaire, les étudiant-e-s présenteront le texte à l'aide de leurs connaissances de l'auteur, de l'histoire littéraire, du genre littéraire et de l'analyse stylistique (figures de style, métrique, ...).

Objectifs

- Traduire un corpus de textes en prose et en vers
- Décrire le fonctionnement linguistique du texte
- Commenter le texte

Déroulement de l'examen

- 15 minutes de préparation
- 45 minutes d'évaluation (traduction, commentaire, questions)

Choix du corpus

Le corpus se répartit de la manière suivante : 1000 vers et 50 pages de prose.

Un maximum de 4 auteurs est autorisé : 1 ou 2 pour la poésie, 1 ou 2 pour la prose.

Pour constituer le corpus, il est conseillé de se référer à la liste de lectures recommandées accessible sur le site internet (sous l'onglet « Outils spécialisés »). Il est également préférable de s'assurer qu'il existe de bons commentaires aux textes choisis afin d'en faciliter non seulement la lecture, mais aussi la compréhension. Le corpus doit ensuite être accepté par le professeur concerné.

Organisation du travail et délais

Dès le début du 4 ^e semestre de Bachelor	Choix du corpus	Soumettre le corpus auprès des professeurs : <ul style="list-style-type: none"> • K. Schlapbach (latin) • T. Schmidt (grec)
Organisation individuelle	Préparation individuelle	En cas de questions relatives à la traduction, prendre contact avec l'assistant diplômé concerné
4 semaines avant l'examen	Inscription à l'examen ¹	S'inscrire auprès du professeur concerné 4 semaines avant la date de l'examen (proposée par l'étudiant-e)

¹ Est autorisé-e à s'inscrire l'étudiant-e à qui il manque au maximum 30 crédits ECTS (domaine I) ou 15 crédits ECTS (domaine II).

Condition d'accès au Master

Pour accéder au Master, les étudiant-e-s doivent avoir validé avec succès leur(s) lecture(s) individuelle(s).

Échec

Conformément au règlement en vigueur pour l'obtention du Bachelor à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Fribourg, l'étudiant-e a droit à 2 tentatives. Si elle ou il ne réussit pas la deuxième tentative, elle ou il est en échec définitif à l'unité d'enseignement.

En cas d'échec, l'étudiant-e est autorisé-e à se présenter à la deuxième tentative au minimum 6 semaines après la première tentative. Le corpus reste le même.